



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2021

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, et ce, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Que le budget pour l'exercice financier 2021 sera déposé et adopté lors d'une session extraordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 8 décembre 2020 à 20h30, par vidéoconférence en raison de la pandémie de Covid-19 et de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 18 novembre 2020.

Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.
Greffière